



14ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 22446 | De M. Henri Jibrayel (Socialiste, républicain et citoyen - Bouches-du-Rhône) | Question écrite |
| Ministère interrogé > PME, innovation et économie numérique | | Ministère attributaire > Économie |
| Rubrique > télécommunications | Tête d'analyse > téléphone | Analyse > opérateurs. définition juridique. voix sur internet. |
| Question publiée au JO le : 26/03/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 19/05/2015 Date de renouvellement : 08/09/2015 Date de renouvellement : 12/01/2016 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Henri Jibrayel attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre du redressement productif, chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique, sur le statut de Skype, logiciel qui permet aux utilisateurs de passer des appels téléphoniques *via* internet. Selon l'ARCEP, le gendarme des télécommunications hexagonales, Skype est un opérateur téléphonique. Aujourd'hui, un tiers des communications internationales auraient lieu *via* ce logiciel. Il lui demande de préciser la position du Gouvernement et de l'Union européenne quant à ce statut et de rappeler le calendrier européen sur les coûts des "*roaming*".